

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.

2. Service producteur

INSEE, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

3. Service réalisant la collecte

INSEE, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

4. Historique de l'enquête

Reconduction d'une enquête après expiration de la durée de validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Exécution mensuelle de l'enquête avec parution mensuelle des résultats correspondants dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie est de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, la demande étrangère et les stocks. L'enquête permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche. L'enquête vise aussi à transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur la demande qui leur est adressée et sur leurs capacités de production. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande (passée et prévue, globale et étrangère) et de variables portant sur les goulots de production, l'évolution des effectifs, les matières premières utilisées dans le processus de production, les capacités de production, les prix, etc.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture de la Commission européenne, auquel contribuent les vingt-sept États membres de l'Union européenne. L'enquête, réalisée en France depuis 1962, fournit les informations nécessaires à l'analyse conjoncturelle et à l'élaboration de prévisions.

Les utilisateurs sont les conjoncturistes et prévisionnistes de l'Insee, de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique et d'autres instituts, français et étrangers, ainsi que des organismes internationaux (Commission européenne - DG-ECFIN, Eurostat - et Banque Centrale Européenne, particulièrement), des statisticiens d'entreprise, les décideurs (pouvoirs publics, entreprises et fédérations professionnelles), les économistes et les chercheurs, les journalistes de la presse économique.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie permet de disposer d'une vue rapide, complète et cohérente du secteur industriel, éclairant des domaines qui ne sont pas couverts, ou plus tardivement, par les statistiques classiques. Elle constitue une source essentielle de mesure des anticipations des entreprises industrielles. L'enquête est publiée à la fin du mois durant lequel ont été interrogés les entrepreneurs.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. À ce titre, les questionnaires, les nomenclatures et les méthodes de traitement sont largement harmonisés dans les instituts nationaux des pays adhérant à ce système.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés.

Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

11. Champ de l'enquête

L'enquête couvre l'industrie manufacturière, les industries agroalimentaires et le raffinage du pétrole, ce qui correspond aux NAF 14 à 36 (hors 16, 23.1Z, 29.6A, 31.1C, 35.1A).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie fait partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Participent au système harmonisé les vingt-sept États membres de l'Union européenne.

Les DOM ne font pas partie du champ.

Toutes les Directions Régionales peuvent effectuer des usages régionaux (repondérations) de l'enquête nationale et deux Directions Régionales (Basse-Normandie, Bretagne) conduisaient de propres extensions régionales en 2007, par exploitation d'un échantillon d'entreprises régionales. L'abandon de ces extensions régionales est à l'étude dans certaines de ces Directions Régionales.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Enquête annuelle d'entreprise.

Sondage stratifié par activité principale et taille d'entreprises.

14. Mode de collecte

Deux modes : questionnaire remis par la poste et collecte par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie est réalisée tous les mois. La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, soit 4 jours ouvrables avant la fin du mois courant. Les résultats d'enquête sont envoyés à la Commission européenne 4 jours ouvrables avant la fin de mois.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La formulation des questions est conçue de manière à faciliter une réponse rapide (la plupart des questions sont qualitatives à trois modalités exprimées sous la forme « hausse, baisse, stable », ou « supérieur à la normale, normal, inférieur à la normale »). Au total, le temps de réponse maximum est de l'ordre de quinze minutes.

17. Instances de concertation (comité scientifique, de concertation, de pilotage, de suivi...)

Un groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » se réunit une fois par an sous l'égide de la Commission européenne (DG-ECFIN) dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Il est composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture harmonisées, d'instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture non harmonisées associés à la réflexion sur les enquêtes harmonisées, de représentants d'utilisateurs des enquêtes de conjoncture issus d'organismes internationaux (Commission européenne : DG-ECFIN et EUROSTAT ; BCE ; OCDE), d'experts de certains domaines (économistes ou statisticiens) conviés ponctuellement aux réunions du groupe et de représentants d'entreprises. Dans le cadre des réunions de ce groupe d'experts sont présentés et discutés : les évolutions envisagées pour les enquêtes harmonisées, des rapports d'études utilisant des résultats de ces enquêtes, de nouveaux indicateurs conjoncturels ou modèles de prévision de court terme élaborés sur la base de données d'enquêtes de conjoncture.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La diffusion des résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection des *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de Conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*). Le dispositif de réponse et de retour d'informations par internet ouvert en novembre 2005 à l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie enrichit encore ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public personnalisé.

L'enquête faisant partie du système harmonisé européen d'enquêtes de conjoncture, ses résultats sont transmis à la Commission européenne, qui les diffuse dans les lignes de ses propres publications relatives à l'industrie au titre des informations relatives à la France et dans les chiffres agrégés pour la zone euro et l'Union européenne.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La division des Enquêtes de conjoncture de l'Insee assure la production et l'analyse de toutes les enquêtes de conjoncture nationales auprès des entreprises (10 au total). L'ensemble de ces activités mobilise ainsi une équipe de 22 personnes, dont les responsables d'enquêtes chargés d'exploiter et d'analyser les résultats des enquêtes et les gestionnaires d'enquêtes responsables de la saisie et du contrôle des questionnaires.